



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 06 avril 2023

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Delphine PRIEUR a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRÉSENTS	44
VOTANTS	50

CONVOCACTION

Date	du 31/03/23
Affichée	le 31/03/23

OBJET

ANRU - Aménagement des
espaces publics du quartier de la
Madeleine à L'Aigle :
Autorisation de
Programme/Crédit de Paiement

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ
 Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

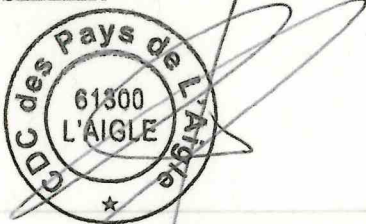
Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
 Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Acte reçu en Préfecture le **12 AVR. 2023**
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire **13 AVR. 2023**

Absents excusés : Nadège TROUILLET
 Virginie VIOLET

Absents : Pascal SUARD
 Nathalie RIBAUT
 François HUREL

Le Président,
 Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20230406-2023-04-06-059-DE
 Date de télétransmission : 12/04/2023
 Date de réception préfecture : 12/04/2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier « les budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants.

Acte reçu en Préfecture le **1 2 AVR. 2023**
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire **1 3 AVR. 2023**

Aujourd'hui, le projet d'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine est arrivé au stade du dossier de consultation des entreprises. Pour mémoire, le bilan d'opération a été approuvé lors du conseil du 9 février 2023.

Ce projet fera l'objet de deux phases de travaux, étalées sur 5 années. Par conséquent, il est proposé de voter une Autorisation de Programme et des Crédits de paiement, selon la décomposition ci-dessous et sur la base d'une évaluation prudente des subventions attendues (le montant des travaux, quant à lui, est conforme à celui du bilan d'opération)

Le Président,
 Jean SELLIER



	Imputation comptable (article)	Bilan d'opération	Montants payés en 2022	Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
Dépenses totales TTC		10 936 848 €	341 984 €	10 596 864 €	3 285 028 €	3 285 028 €	2 225 342 €	1 377 592 €	423 875 €
Dépenses de l'opération	2315	9 020 790 €	341 984 €	8 678 806 €	2 690 430 €	2 690 430 €	1 822 549 €	1 128 245 €	347 152 €
Reversement de la quote-part de subventions à la Ville (ANRU)	1311	277 684 €		277 684 €	86 082 €	86 082 €	58 314 €	36 099 €	11 107 €
Reversement de la quote-part de subventions à la Ville (DETR)	1331	566 764 €		566 764 €	175 697 €	175 697 €	119 021 €	73 679 €	22 671 €
Reversement de la quote-part de subventions à la Ville (Région)	1312	757 736 €		757 736 €	234 898 €	234 898 €	159 125 €	98 506 €	30 309 €
Reversement de la quote-part de subventions à la Ville (FEDER)	1317	315 874 €		315 874 €	97 921 €	97 921 €	66 333 €	41 064 €	12 635 €
Recettes prévisionnelles totales		9 815 535 €		9 815 535 €	3 007 131 €	2 951 032 €	2 042 719 €	1 316 068 €	498 586 €
Subvention ANRU	1311	526 806 €		526 806 €	163 310 €	163 310 €	110 629 €	68 485 €	21 072 €
DETR	1331	1 082 478 €	0 €	1 082 478 €	335 568 €	335 568 €	227 320 €	140 722 €	43 299 €
Région	1312	1 440 000 €	0 €	1 440 000 €	446 400 €	446 400 €	302 400 €	187 200 €	57 600 €
AAP FEDER	1317	603 332 €	0 €	603 332 €	187 033 €	187 033 €	126 700 €	78 433 €	24 133 €
Sous-Total subventions		3 652 616 €	0 €	3 652 616 €	1 132 311 €	1 132 311 €	767 049 €	474 840 €	146 105 €
Refacturation des dépenses relatives aux compétences de la Ville de L'Aigle - TTC	2315	4 936 497 €		4 936 497 €	1 530 314 €	1 530 314 €	1 036 664 €	641 745 €	197 460 €
Refacturation des dépenses concernant l'assainissement collectif - TTC	2315	676 305 €		676 305 €	135 261 €	135 261 €	135 261 €	135 261 €	135 261 €
Sous-Total refacturations		5 612 802 €	0 €	5 612 802 €	1 665 575 €	1 665 575 €	1 171 925 €	777 006 €	332 721 €
FCTVA	10222	550 117 €		550 117 €	209 245 €	153 146 €	103 744 €	64 222 €	19 761 €
Autofinancement prévisionnel		1 123 313 €	341 984 €	781 329 €	277 897 €	333 996 €	182 623 €	61 524 €	-74 712 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2311-9,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-020 du Conseil Communautaire en date du 09 février 2023 portant approbation du bilan d'opération du projet d'aménagement des espaces publics du quartier de La Madeleine dans le cadre de l'ANRU,
- Considérant que ce projet fera l'objet de deux phases de travaux étalées sur 5 ans,

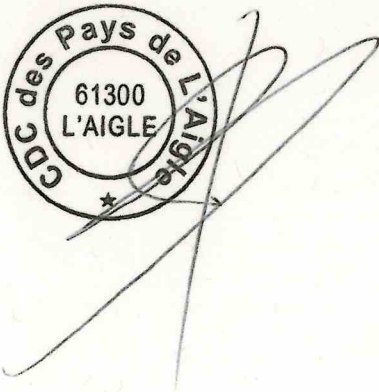
Le Conseil, après en avoir délibéré:

Acte reçu en Préfecture le **12 AVR. 2023**
Publié en ligne le
Certifié exécutoire **13 AVR. 2023**

- **AUTORISE** le Président, à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif de chaque exercice correspondant.

Le Président,
Jean SELLIER

VOTE : UNANIMITÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

